

# Comment soutenir les survivants de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialisé en la matière n'est disponible dans votre secteur



**GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION**

Ce guide pratique d'utilisation est destiné à être employé parallèlement au **Guide de poche** pour aider les praticiens de l'aide humanitaire **de tous les secteurs** à **intervenir dans des contextes où aucun acteur VBG** (notamment un système d'orientation ou un spécialiste/coordonnateur VBG) **n'est disponible dans leur secteur.**

Il **s'adresse de préférence** aux gestionnaires de projets, aux coordinateurs techniques, aux chefs d'équipe, aux superviseurs et aux personnes exerçant une fonction similaire qui sont en charge de gérer, superviser et former une équipe sur le terrain **dans tous les secteurs.** Par exemple, un gestionnaire de programme Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) peut consulter ce Guide d'utilisation et le Guide de poche pour indiquer aux promoteurs de l'hygiène ce qu'ils doivent faire dans le cas où un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre se confie à eux au cours de leur activité quotidienne.



Ce Guide d'utilisation a été **conçu pour délivrer des messages et informations clés pour :**

1. vous préparer et mettre en place votre programme/intervention et
2. expliquer à votre équipe comment soutenir un(e) survivant(e) de VBG dans son travail quotidien.

Nous vous encourageons à collaborer avec un spécialiste des VBG pour contextualiser ces informations et initier votre équipe à l'utilisation du **Guide de poche.** Cette ressource ne constitue pas un guide pédagogique complet et ne remplace pas les concepts fondamentaux de VBG ni une formation de sensibilisation sur le sujet qui, dans la mesure du possible, devrait être dispensée par un acteur VBG aux travailleurs humanitaires. Le Guide de poche reprend les principes d'action des premiers secours psychologiques (PSP). Toutefois, aucune connaissance ou initiation préalable sur les PSP n'est nécessaire, même si une formation complète reste vivement conseillée.

## TABLE DES MATIÈRES

### Se préparer mettre en place des programmes sûrs ..... page 3

Conseils pratiques pour préparer votre programme et vos équipes à soutenir les survivants de violence basée sur le genre en toute sécurité

### Informez votre équipe ..... page 5

----> **Demi-journée**

----> **Journée complète**

Messages clés et étapes essentielles pour informer vos équipes sur la prise en charge d'un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre

### ANNEXE I: Concepts clés ..... page 9

Concepts clés nécessaires à la réussite de la formation. Dans la mesure où il s'agit de questions complexes, des liens vers des ressources plus détaillées sont fournis afin de compléter l'information contenue dans ce guide.

### ANNEXE II: Outils de formations et ressources supplémentaires ..... page 14

Ressources supplémentaires pour préparer votre séance d'information et vos documents sur les compétences de communication centrée sur le/la survivant(e).

## SE PRÉPARER : Mettre en place des programmes sûrs

Une prise en charge sûre et adaptée des survivants de VBG commence tout d'abord par une préparation adéquate. Bien qu'elle soit souvent négligée, cette étape est la plus décisive.

L'objectif de la préparation consiste à comprendre quelles sont les options qui s'offrent à un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre. Voici les étapes que vous pouvez suivre en tant que gestionnaire de programme, chef d'équipe, chef technique ou praticien pour mettre en place une intervention :

### ÉTAPE 1.

#### Élaborer un plan

1. **Identifiez** comment vous pouvez orienter un(e) survivant(e) vers les services qui sont disponibles. Voir le point 2.
2. **Vérifiez** auprès de spécialistes des VBG dans votre pays quel est le protocole régissant le partage d'informations relatives à un incident de violence basée sur le genre ou à des incidents concernant des enfants et des adolescents. Contactez des collègues chargés d'assistance technique dans votre agence ou au niveau national pour obtenir des orientations supplémentaires.
3. **Validez** les protocoles et les procédures pertinents en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Le système de coordination humanitaire local peut également être en mesure de fournir une orientation.
4. **Déterminez** comment vous pouvez élaborer ou améliorer les composantes relatives à l'atténuation des risques liés à la VBG dans votre programme. Reportez-vous à la section spécifique à votre secteur dans les Directives VBG de l'IASC (<http://gbvguidelines.org>).
5. **Identifiez** le/la responsable des questions de VBG de dernier recours au sein de votre agence ou de votre région/pays. Il/elle pourra vous servir de **réfèrent pour obtenir une orientation sur les actions à entreprendre** dans le cas où un membre de votre équipe ou vous-même feriez face à une situation que vous ne sauriez pas gérer. Il peut s'agir par exemple :
  - d'une situation concernant un enfant survivant de violences basées sur le genre ;
  - d'une situation nécessitant un signalement<sup>1</sup> ;
  - d'une situation où la vie du/de la survivant(e) est en danger immédiat ;
  - d'une situation où le/la survivant(e) peut représenter un danger pour lui-même ou pour les autres.

<sup>1</sup> Selon les situations, il peut être obligatoire d'effectuer un signalement de certains types de cas. Faites appel à votre coordonnateur de protection pour obtenir des informations et une orientation supplémentaires.



### VEILLES À NE PAS NUIRE

#### Ne partagez aucune information relative au/à la survivant(e)

Insistez auprès de votre équipe pour qu'ils protègent toujours l'identité et la sécurité d'un(e) survivant(e) : aucune donnée personnelle ou information identificatrice du/de la survivant(e) ne doit être communiquée à qui que ce soit sans que ce dernier/cette dernière ait clairement consenti à révéler des informations sur sa personne ou sur son expérience. Les informations personnelles/identificatrices comprennent le nom du/de la survivant(e), le nom de son/ses agresseur(s), sa date de naissance, son numéro d'enregistrement, son adresse personnelle, son adresse professionnelle, l'endroit où ses enfants vont à l'école, l'endroit et l'heure exacts où l'incident a eu lieu, etc.

## 2. Soyez au fait des services qui existent

Contactez toujours un spécialiste des VBG pour prendre connaissance des services qui sont disponibles dans votre secteur. Même si aucun acteur VBG, y compris un système d'orientation ou un coordonnateur VBG, n'est disponible dans votre secteur, d'autres services peuvent s'avérer utiles pour soutenir les survivants et répondre à leur besoin. Les acteurs humanitaires ont la responsabilité de disposer d'informations actualisées sur les services et les dispositifs de soutien disponibles dans les communautés au sein desquelles ils travaillent. Il est essentiel de **connaître les services qui sont disponibles, y compris au niveau de la communauté**. Travaillez avec votre agence et votre équipe, ou votre groupe sectoriel, pour identifier les coordonnateurs (par exemple, les acteurs de santé, de santé mentale/soutien psychosocial ou de protection) qui peuvent fournir des informations sur les services disponibles.

**RESSOURCES :** *La méthode reposant sur les questions "Qui fait quoi, où, quand ?", les groupes sectoriels ou les organismes-chefs de file et leur site internet, les réunions de coordination nationale ou infranationale, les associations de la société civile ou des droits des femmes au niveau local, les prestataires de service gouvernementaux/locaux, le Groupe de travail ou les sous-groupes sur la violence basée sur le genre (lorsqu'ils existent), le Portail de données de l'UNHCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, humanitarianresponse.info.*

## 3. Reconnaissez vos préjugés et vos idées reçues

Tous les praticiens de l'aide humanitaire ont pour mission d'apporter un soutien fondé sur l'absence de jugement et de discrimination aux personnes, quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur statut marital, leur handicap, leur âge, leur appartenance ethnique, leur tribu, leur race, leur religion, la personne qui a perpétré l'acte de violence et les circonstances dans lesquelles cet acte a été commis. En tant que travailleurs humanitaires, notre devoir est de respecter et protéger les droits et les besoins de toutes les personnes, et non pas de juger ou de supposer.



### LES SERVICES DE SANTÉ ET « LA PÉRIODE DE SILENCE » POUR LES SURVIVANTS

Certaines infrastructures de santé ont la capacité de fournir des traitements pour prévenir le VIH et pour éviter les grossesses non désirées respectivement dans les 3 jours et dans les 5 jours suivants un incident. Il ne relève pas de votre fonction ou de votre responsabilité d'évaluer s'il existe des services de santé disponibles pour les survivants de violence basée sur le genre. Toutefois, il est essentiel de **toujours informer un(e) survivant(e) de la disponibilité des services de santé dans votre secteur.**

**Une fois que toutes les informations disponibles lui ont été transmises, il appartient au/à la survivant(e) de décider s'il/elle veut obtenir des soins**, dans la mesure où le recours aux services de santé présente des avantages et des risques. Les avantages liés au recours à des soins résident dans l'accès à des traitements pouvant présenter des conséquences positives pour la santé. Les risques résultent de l'éventuelle absence de services ou de leur mauvaise qualité, de l'attitude des prestataires de services qui peuvent se montrer indifférents ou même faire du tort; la confidentialité à l'égard des survivants risque de ne pas être respectée, ce qui peut leur être préjudiciable, entre autres problèmes.

# Informez votre équipe

## Préparer des notes et des supports d'information :

1. **Lisez** le Guide de poche et la Note d'information pour vous familiariser avec leur contenu. Rapprochez-vous du Groupe de travail/sous-groupe de VBG de votre pays pour obtenir un appui technique et des conseils. S'il n'existe aucun coordonnateur ou mécanisme de coordination VBG dans votre pays, prenez contact avec le secteur/groupe sectoriel de protection.
2. **Gardez** une liste des services et des coordonnateurs à portée de main pour la partager avec votre équipe lors des sessions d'information.
3. **Relisez** ce Guide d'utilisation avec attention et, si possible, consultez les ressources supplémentaires référencées aux annexes I et II pour perfectionner votre compréhension des concepts fondamentaux des VBG et des principes axés sur les survivants.
4. **Désignez** les participants à la formation. Nous vous recommandons de ne pas excéder 25 participants par session de formation. Tenez compte des avantages à travailler avec des équipes multisectorielles pour représenter la diversité des prestataires de services et/ou, alternativement, d'intervenir au sein d'organismes individuels pour mettre l'accent sur les protocoles, les mécanismes de signalement et les ressources propres à cet organisme.
5. **Si les conditions** sont sûres et s'y prêtent, recueillez des témoignages d'expérience auprès du personnel (de manière strictement anonyme et en modifiant certains éléments pour garantir la confidentialité du cas évoqué) afin de les utiliser.
6. **Adaptez** le programme en fonction des besoins relatifs à votre situation et à celles des participants, et déterminez quelle est la meilleure formule pour assurer la formation (une session d'une journée ou des séances échelonnées sur plusieurs jours).
7. **Adaptez** les exercices et les documents présentés en Annexe II pour les rendre plus pertinents et mieux adaptés à votre situation.
8. **OPTION JOURNÉE COMPLÈTE :** Contactez des spécialistes des VBG au sein de votre organisme ou chez des partenaires afin de concevoir et de mettre en pratique des études de cas et des jeux de rôle.

## Messages clés et programmes des séances d'information :

Voici un exemple de programme que vous pouvez adapter à votre situation et aux besoins de votre équipe. La durée minimum recommandée pour former les équipes au **Guide de poche** requiert une journée entière ou 7 heures réparties sur 2 à 3 semaines et pouvant s'adapter à de multiples formules (formation sur le terrain, tutorat, etc.) Cela offre du temps pour discuter ou échanger afin de mieux comprendre les messages clés et les principes directeurs. Un programme sur une demi-journée est également envisageable, puisqu'il s'adapte aux réalités des interventions en situation d'extrême urgence.

Si vous disposez de plus de temps, ces sessions peuvent être prolongées en utilisant les documents de références listés en Annexe II. Il faut particulièrement veiller à combattre toute attitude potentiellement préjudiciable à l'égard des survivants et à perfectionner les compétences de communication axées sur les survivants.

### THÈME Introduction

DEMI-JOURNÉE  
15 min.

JOURNÉE COMPLÈTE  
30 min.

#### ACTIVITÉ

- Présenter les messages clés

#### OUTILS ET RESSOURCES

- Note d'information

#### MESSAGES CLÉS

- > L'objectif de cette séance est de fournir des informations et des ressources élémentaires pour expliquer comment aider une personne qui vous confie avoir subi des violences basées sur le genre. Les compétences que nous allons acquérir aujourd'hui peuvent s'appliquer pour aider toute personne dans le besoin, mais nous nous centrerons spécifiquement sur les situations concernant les survivants de violences basées sur le genre.

- > Votre rôle ne consiste pas à trouver des survivants de violences basées sur le genre. Cela peut faire plus de mal. Nous allons plutôt parler du soutien que vous pouvez apporter si une personne sollicite votre aide.
- > Votre rôle consiste à écouter attentivement sans porter de jugement et à fournir des informations pertinentes et actualisées sur les services disponibles et à laisser les survivants opérer leurs propres choix.
- > Votre rôle ne consiste pas à prodiguer des conseils, poser des questions, essayer de comprendre ce qu'il s'est passé en détail, dire ce qu'il faut faire ou donner votre opinion personnelle.
- > En tant que travailleurs humanitaires, notre devoir consiste à respecter et à protéger les droits et les besoins de tous les individus démunis, et non à porter des jugements ou à formuler des hypothèses.

### THÈME Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

DEMI-JOURNÉE  
15 min.

JOURNÉE COMPLÈTE  
30 min.

#### ACTIVITÉ

- Présenter les messages clés
- Groupe de discussion et clarification des concepts

#### OUTILS ET RESSOURCES

- ANNEXE I Concepts clés
- ANNEXE II Documents et ressources supplémentaires
- Tableau et marqueurs

#### MESSAGES CLÉS

- > **Définition de VBG** : un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés tous les actes causant

un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée.

- > **Types de VBG** : Les VBG peuvent être physiques, émotionnelles ou sexuelles. Tous les types de VBG ont des conséquences graves sur le long terme. Toutefois, chaque type de violence requiert une prise en charge différente.
- > **Conséquences des VBG** : Les VBG ont des conséquences émotionnelles, physiques/sanitaires et sociales. En recueillant un témoignage, nous devons nous assurer que nous ne portons pas préjudice au/à la survivant(e) en l'exposant à des représailles de la part de son agresseur ou de sa famille, à une stigmatisation ou à d'autres actes de violence de la part de sa communauté ou de sa famille, ou à une nouvelle victimisation ou une condamnation pour les violences subies.

### THÈME Principes directeurs et sûreté des interventions

DEMI-JOURNÉE  
15 min.

JOURNÉE COMPLÈTE  
30 min.

#### ACTIVITÉ

- Présenter les messages clés
- Exercice mythe contre vérité

#### OUTILS ET RESSOURCES

- Messages clés du **Guide de poche** pages 2 et 3, et page 16 (pour les enfants)
- Annexe II : Documents sur les attitudes axées sur les survivants

#### MESSAGES CLÉS

- > Réaffirmez la mission des acteurs humanitaires : Tous les praticiens de l'aide humanitaire ont pour mission d'apporter un soutien fondé sur l'absence de jugement et de discrimination aux personnes dans le besoin, quels que soient :
  - leur sexe,
  - leur orientation sexuelle,
  - leur identité de genre
  - leur statut marital
  - leur handicap
  - leur âge
  - leur appartenance ethnique /leur tribu/leur race/leur religion
  - la personne qui a perpétré l'acte de violence, et
  - les circonstances dans lesquelles l'acte a été commis.

- > Votre rôle consiste à écouter attentivement sans porter de jugement et à fournir des informations pertinentes et actualisées sur les services disponibles et à laisser les survivants opérer leurs propres choix.
- > Votre rôle ne consiste pas à prodiguer des conseils, poser des questions, essayer de comprendre ce qu'il s'est passé en détail, dire ce qu'il faut faire ou donner votre opinion personnelle.
- > Chaque survivant(e) a des besoins différents. La clé réside dans l'écoute et la garantie que ce sont les survivants qui prennent toutes les décisions au fur et à mesure que nous les informons.
- > Adopter une approche axée sur les survivants suppose en pratique :
  - **Le respect** : toutes les mesures prises seront motivées par le respect des choix, des souhaits, des droits et de la dignité du/de la survivant(e).
  - **La sécurité** : la sécurité du/de la survivant(e) est une priorité absolue.
  - **La confidentialité** : les individus ont le droit de décider à qui ils veulent, ou non, raconter leur histoire. Préservez la confidentialité suppose de ne jamais communiquer d'information à qui que ce soit sans le consentement du/de la survivant(e).
  - **La non-discrimination** : accorder un traitement égal et juste à toutes les personnes en situation de besoin.

### THÈME Se préparer

DEMI-JOURNÉE  
15 min.

JOURNÉE COMPLÈTE  
30 min.

#### ACTIVITÉ

- Présentation

#### OUTILS ET RESSOURCES

- **Guide de poche Organigramme** p. 4 et **Feuille d'information** p. 5-6

#### MESSAGES CLÉS

- > Présenter le **Guide de poche**.

- > Dans notre secteur, nous ne disposons pas d'acteur VBG pour fournir des soins et des services spécialisés aux survivants de violence basée sur le genre.
- > Nous disposons cependant de services qui peuvent s'avérer utiles pour répondre aux besoins des survivants.
- > Remplissez la **Feuille d'information** du Guide de poche.
- > Voici les informations que nous pouvons partager avec le/la survivant(e). Il lui appartient ensuite de décider s'il/elle souhaite accéder à ces services ou non. (Fournissez des informations sur les services disponibles, les moyens d'y accéder et les coordonnateurs).

ACTIVITÉ

- **Présentation et discussion de groupe**

OUTILS ET RESSOURCES

- **Guide de poche, tableau « À faire » et « À éviter » pour les principes OBSERVER p. 7 et ÉCOUTER p. 8; section « Du côté des survivants » p. 11, section OBSERVER p. 13, section ÉCOUTER p. 14, section OBSERVER et ÉCOUTER consacrés aux enfants p. 17 et 18.**
- **ANNEXE II : Document sur les compétences en communication axées sur le/la survivant(e)**

**JOURNÉE COMPLÈTE :** Jeux de rôle (rapprochez-vous d'un(e) spécialiste des VBG pour mettre au point des jeux de rôle adaptés à un contexte précis)

MESSAGES CLÉS

- > **Note pour l'animateur :** Envisagez d'aborder cette section en collaboration avec un(e) spécialiste des VBG.
- > N'ignorez aucune personne qui essaie de solliciter votre aide. Les besoins du/ de la survivant(e) sont la priorité.
- > Préservez la confidentialité. Ne constituez aucun dossier relatif au/à la survivant(e) ou à l'incident rapporté. En d'autres termes, ne prenez aucune note ni aucune photo, n'appellez personne pour avoir une discussion de groupe avec le/la survivant(e), ne prévenez pas les médias et ne procédez à aucun enregistrement audio de la conversation avec votre téléphone ou tout autre appareil.

- > Laissez le/la survivant(e) libre d'exprimer ses émotions à sa manière : certaines personnes restent calmes, d'autres sont en colère et crient, d'autres encore pleurent, etc. Écoutez le/la survivant(e) et demandez-lui comment vous pouvez l'aider. Ne posez aucune question sur ce qu'il s'est passé ou sur les détails de l'incident. À la place, insistez sur le fait que vous êtes là pour prêter une oreille attentive à tout ce que le/la survivant(e) souhaite vous relater.
- > Sachez identifier les situations qui ne sont pas sûres pour le/la survivant(e) et pour vous. Il existe probablement d'autres coordonnateurs qui ont la capacité d'apporter une aide plus adaptée dans ces cas de figure.
- > **Note pour l'animateur :** présenter les protocoles de Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) et toute autre procédure pertinente dans votre situation, notamment les limites posées au devoir de confidentialité, le partage d'information/signalement, ainsi que les éléments à prendre en compte concernant les enfants.
- > **N'OUBLIEZ PAS** que si vous souhaitez le soutien d'un superviseur ou d'un autre acteur humanitaire, vous devez TOUJOURS demander la permission au/à la survivant(e). Cela suppose de lui préciser la personne à qui vous souhaitez vous adresser, ce que vous voulez lui dire et pourquoi. Si le/la survivant(e) ne semble pas à l'aise à l'idée de partager une information ou oppose un refus catégorique, aidez-le de votre mieux en vous servant des outils présentés dans le Guide de poche.
- > As humanitarians, our duty is to respect and protect the rights and needs of all persons in need, and to not make assumptions or judgments.

ACTIVITÉ

- **Présentation et discussion de groupe**

OUTILS ET RESSOURCES

- **Guide de poche, tableau « À faire » et « À éviter » pour le principe ORIENTER p. 9-10; paragraphe ORIENTER p. 15, paragraphe ORIENTER consacrés aux enfants p. 19**

MESSAGES CLÉS

- > **Note pour l'animateur :** Envisagez d'aborder cette section en collaboration avec un(e) spécialiste des VBG.
- > Votre rôle premier est de fournir des informations sur les autres services disponibles, s'ils existent. S'il existe des services, fournissez au/à la survivant(e) des informations pertinentes sur ceux qui sont disponibles et sur les options offrant plus de confort.
- > S'il n'existe pas de services, il importe que vous soyez honnête avec le/la survivant(e), que vous reconnaissiez son courage d'être venu(e) partager son expérience avec vous, que vous lui disiez combien vous êtes désolé(e) de ne pas pouvoir l'aider davantage et que vous préservez sa dignité autant que possible tout au long de votre conversation.
- > Mettez un terme à la conversation de façon bienveillante. N'oubliez pas que votre rôle consiste à soutenir le/la survivant(e) dans ses décisions et dans ses choix, même s'il/elle n'en arrête aucun. Ne vous engagez pas à organiser des séances ou des entretiens répétés avec le survivant, à le conseiller ou à tenter de prendre en charge son cas.

- > Après avoir mis un terme à la conversation, suivez le protocole propre à notre organisme pour partager les informations dans une situation similaire. **Note pour l'animateur : cela nécessite un travail de préparation pour fournir des détails.**
- > Ne communiquez aucune information sur le/la survivant(e) ou sur l'incident à qui que ce soit. Il est essentiel de garder en tête que vous pouvez faire les choses correctement, mais que vous ne pourrez pas résoudre la situation de la personne ou éliminer sa souffrance. Écouter et entendre les expériences des autres peut vous exposer à des témoignages douloureux, traumatisants ou pénibles, pouvant entraîner ce que l'on appelle un traumatisme secondaire. Réfléchissez à des moyens de vous préserver lorsque vous sentez ces témoignages vous affecter. Tournez-vous vers les systèmes et les réseaux de soutien pour obtenir des encouragements et du réconfort. **Note pour l'animateur : fournissez des ressources sur les options de prise en charge du personnel, notamment la mise à disposition d'un espace sûr où obtenir un soutien psychologique avec le chef d'équipe.**
- > Si vous vous inquiétez pour le bien-être du/de la survivant(e) ou si vous souhaitez savoir s'il/elle a reçu le soutien approprié, renseignez-vous directement auprès du prestataire de service. NE CHERCHEZ PAS à entrer directement en contact avec un(e) survivant(e).
- > Dans la mesure où certains types de violence (par exemple, les violences domestiques) répondent à un schéma cyclique, il est possible que vous rencontriez à nouveau la personne ou que vous appreniez qu'elle a subi de nouvelles violences. Vous ne pouvez pas modifier son expérience, mais vous pouvez écouter sans porter de jugement un survivant(e) à chaque incident, que vous vous soyez déjà entretenu avec lui/elle auparavant ou non.

# ANNEXE I: Concepts clés

## Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

**LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)** est un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée.

**LA NOTION DE GENRE** fait référence aux différences sociales entre les hommes et les femmes telles qu'elles sont inculquées. Bien qu'elles soient profondément enracinées dans chaque culture, les différences sociales peuvent évoluer avec le temps et enregistrer des changements intra et interculturels de grande ampleur. « Le genre » détermine le rôle, les responsabilités, les perspectives, les privilèges, les attentes et les limites des hommes et des femmes au sein de chaque culture.

### Exemples de facteurs contribuant à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence ou de déplacement :

- Nouvelles menaces/formes de VBG liées aux conflits
- Manque d'intimité, surpeuplement et manque d'accès sécurisé aux besoins essentiels
- Les mécanismes de l'aide humanitaire aggravent la situation ou introduisent de nouveaux risques en matière de VBG
- Séparation avec les membres de la famille, absence de documents, discrimination en matière d'enregistrement
- Effondrement des mécanismes sociaux de protection et des normes de réglementation des comportements
- Vulnérabilité et dépendance accrues ; exploitation
- Introduction de nouveaux rapports de force (comme observé parmi les acteurs humanitaires)

## Quelles sont les causes de la violence basée sur le genre ? Quels sont les facteurs qui la favorisent ?

### LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE RÉSULTE SOUVENT D'INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES ET D'ABUS DE POUVOIR.

Tout le monde peut faire l'expérience de violence basée sur le genre, y compris les hommes, les garçons, ainsi que les minorités sexuelles et de genre. Il n'en demeure pas moins que les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée par la violence qu'exercent des hommes pour les subordonner, les déposséder de leur pouvoir, les punir ou les contrôler. Le genre de l'auteur et du/de la survivant(e) joue un rôle essentiel dans le mobile de ces actes, mais aussi dans les manières dont la société les tolère ou y répond.

**UN FACTEUR FAVORISANT** contribue à aggraver un problème. Les facteurs favorisant la violence basée sur le genre varient en fonction du contexte, de la population et du type de VBG concernée. De nombreuses situations peuvent aggraver la violence basée sur le genre, notamment les situations d'urgence énumérées ci-dessous. Néanmoins, ces exemples soulignent l'importance de lutter contre la violence basée sur le genre par des interventions de nature générale ciblant différentes sortes de risques.

## Quels sont les différents types de violence basée sur le genre ?

### VIOLENCE SEXUELLE

Toute perpétration ou tentative d'acte sexuel contre le gré d'une personne ou sur une personne incapable d'exprimer son consentement. Les violences sexuelles peuvent inclure le viol (actes sexuels forcés, y compris de la part d'un partenaire intime/conjoint), les agressions sexuelles, les abus sexuels sur les enfants, l'exploitation sexuelle par une personne en position de pouvoir (tel qu'un personnel de l'aide humanitaire) ou en contrepartie d'argent, de services ou de biens.

### VIOLENCE PHYSIQUE

Ce terme désigne un abus physique n'étant pas de nature sexuelle. Cette forme de violence survient souvent dans des relations avec un partenaire intime. Elle inclut des formes de violences ou des actes de négligence pouvant causer des douleurs physiques ou des blessures. Cela comprend, par exemple : les coups, les gifles, l'étouffement, les bousculades, les agrippements, les pincements, les morsures, l'arrachage des cheveux, les brûlures, la strangulation, les coupures, les coups de feu et le recours à toute autre arme.

### VIOLENCE ÉMOTIONNELLE ET PSYCHOLOGIQUE

Ce terme désigne le fait d'infliger des douleurs ou des traumatismes mentaux ou émotionnels. Cela inclut la violence non physique généralement perpétrée par un partenaire intime ou une personne exerçant une forme d'autorité. Par exemple, les formes de violences émotionnelles et psychologiques englobent le harcèlement verbal.

### VIOLENCE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE

Ce terme désigne la violence non physique ou véhiculée par les lois et les politiques qui nient l'accès des femmes et des filles, ainsi que de tout autre groupe vulnérable, aux revenus, aux services financiers, aux biens et aux opportunités sociales d'avancement. Cela inclut : (1) la discrimination et/ou le déni de l'accès aux opportunités, aux services et aux ressources, (2) le déni de l'accès à l'éducation, à une aide sanitaire ou à un emploi rémunéré, et/ou (3) le déni des droits de propriété. Les membres de la famille, les membres de la communauté, la société, les institutions et les organisations peuvent perpétrer cette forme de violence.



**Certaines pratiques traditionnelles néfastes** peuvent aussi être considérées comme des formes de violence basée sur le genre si elles visent à maintenir le statut de subordination des femmes et des filles dans la société. Parmi elles, on peut citer en exemple les mutilations génitales féminines, le mariage forcé et le mariage d'enfant, ainsi que le crime d'honneur.

**La violence au sein du couple, appelée aussi violence domestique,** est un type de comportement abusif au sein d'une relation intime, y compris le mariage, adopté par l'une des personnes pour asseoir ou maintenir sa domination sur l'autre. Elle regroupe souvent plusieurs formes de violences, notamment une violence psychologique/émotionnelle permanente, ainsi que des violences physiques et sexuelles.

## Prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels (PSEA)

La prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels (PSEA) désigne les mesures prises pour protéger les personnes vulnérables de l'exploitation et de l'abus sexuels par les acteurs humanitaires et le personnel associé, notamment les travailleurs de l'aide humanitaire, les bénévoles, les agents de sécurité, les contractuels, les chauffeurs, le personnel de mission des Nations Unies, le personnel de police des Nations Unies, les soldats de la paix, les fournisseurs/vendeurs de biens, les prestataires de services à visées humanitaires, etc.

## Quelles sont les conséquences de la VBG sur un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre ?

La violence basée sur le genre porte gravement atteinte à la santé sexuelle, physique et psychologique immédiate des survivants et contribue à accroître les risques de futurs problèmes de santé. La violence basée sur le genre est une expérience **qui met la vie en danger** et dont les répercussions peuvent inclure :

DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE	DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE	DES CONSÉQUENCES SOCIALES
Blessure physique	Dépression et tristesse	Culpabilisation des victimes
Handicap	Peur et anxiété	Stigmatisation
Infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH	Auto-accusation, culpabilité et honte	Rejet et isolement social par la famille et/ou la communauté
Grossesse non désirée	« Revécu » de l'expérience traumatisante, flashbacks	Mariage forcé
Avortement non médicalisé, fausse couche	Attitude visant à éviter certains lieux ou certaines situations, isolement	Capacité de gains/contribution diminuée
Fistule	Colère	Aggravation de la pauvreté
Douleur chronique	Troubles de la concentration et de la mémoire	Risque de « revictimisation »
Trouble du sommeil et de l'alimentation	Automutilation	Meurtres/crimes d'honneur
Mort (y compris le suicide)	Pensées/gestes suicidaires	

# ANNEXE I: Concepts clés—suite et fin

Il est utile de comprendre les potentielles conséquences de la violence basée sur le genre qui peuvent affecter un(e) survivant(e) dans son comportement et dans ses choix après qu'il/elle en a fait l'expérience. Il est également essentiel de veiller à ne pas porter de préjudices supplémentaires en renforçant les conséquences négatives, par exemple en rendant le/la survivant(e) responsable de la violence subie ou en minimisant ses réactions.

Enfin, les conséquences sociales pouvant affecter les survivants constituent la principale raison pour laquelle nous devons garantir la confidentialité. Les survivants ne chercheront pas à solliciter une aide s'ils craignent de subir des conséquences sociales dans le cas où des membres de leur famille ou de leur communauté apprendraient ce qu'il s'est passé. Plus vous ferez d'efforts pour privilégier et préserver la confidentialité, plus les survivants vous feront confiance et solliciteront votre aide.

## Quels sont les besoins d'un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre ?

À cause des nombreuses conséquences de la violence basée sur le genre énumérées ci-dessus, la plupart des survivants présentent des besoins multiples et divers. Tous les survivants ne réagissent pas de la même manière ou n'ont pas les mêmes besoins. La première des choses à faire est donc de les écouter et de leur demander ce dont ils/elles ont besoin, plutôt que de formuler des hypothèses sur leurs besoins les plus urgents. Les survivants ont aussi besoin d'être crus et qu'on ne les rende pas responsables des violences qu'ils ont subies. Cela permet de créer une relation de confiance et de s'assurer qu'ils se sentent à l'aise pour se présenter à vous et demander votre aide.

La sécurité physique et émotionnelle du/de la survivant(e), ainsi que la vôtre, doivent être votre priorité absolue lorsqu'un cas de violence basée sur le genre vous est révélé. Lorsque des services de santé de base sont disponibles, ils peuvent parfois contribuer à atténuer les conséquences physiques de la violence basée sur le genre, mais les conséquences psychologiques et sociales restent souvent plus difficiles à prendre en charge. Pour en savoir plus sur les services pouvant apporter un soutien aux survivants de la violence basée sur le genre en l'absence de services de santé, psychosociaux et juridiques adaptés, veuillez consulter le guide de poche.

**Pour obtenir des conseils sur la façon d'assurer la sécurité émotionnelle, veuillez vous reporter au tableau « À faire » et « À éviter » du guide de poche.**

## Quels sont les principes directeurs clés pour s'assurer de ne pas nuire au/à la survivant(e) de violence basée sur le genre ?

### DROIT À LA SÉCURITÉ :

La notion de sécurité fait ici référence à la fois à la sûreté et à la sécurité physique protégeant des dangers, ainsi qu'à la sûreté psychologique et émotionnelle des personnes en situation de grande détresse. Il est primordial de tenir compte des besoins de sûreté et de sécurité de chaque survivant, des membres de sa famille et des personnes qui s'occupent de lui, vous compris.

Les personnes qui dévoilent des violences basées sur le genre peuvent s'exposer à un risque élevé de nouvelles violences, sexuelles ou non, de la part des auteurs eux-mêmes, d'individus protégeant les auteurs (notamment leur famille, les dirigeants locaux ou les autorités) ainsi que des membres de leur propre famille dans les cas où l'honneur familial est invoqué.

### DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ :

La notion de confidentialité fait référence au droit d'une personne à la protection des informations qui la concernent, à moins qu'elle ait explicitement exprimé un avis contraire. La confidentialité favorise la sécurité, la confiance et l'autonomisation. Le respect de la confidentialité interdit la divulgation d'informations à un tiers sans le **consentement éclairé** de la personne concernée. Faute du respect de la confidentialité, le/la survivant(e) et d'autres personnes, notamment celles auprès de qu'il/elle s'est confié(e), peuvent être exposés au risque de nouvelles violences.

### DROIT À LA DIGNITÉ ET À L'AUTODÉTERMINATION :

Toute personne qui se retrouve en contact avec un(e) survivant(e) a un rôle à jouer pour restaurer la dignité et l'autodétermination perdues à cause de la violence basée sur le genre. Par exemple, les survivants ont le droit de choisir à qui ils/elles souhaitent se confier et à quels services ils/elles veulent avoir accès. Les survivants restent les principaux acteurs et le rôle des aidants consiste à les informer pour qu'ils puissent choisir leur voie de rétablissement. Le non-respect de la dignité, des souhaits et des droits des survivants peut augmenter leur sentiment de vulnérabilité, de honte et de culpabilité, pouvant entraîner une « revictimisation » et de nouvelles violences.

### DROIT À LA NON-DISCRIMINATION :

Tout le monde a le droit de recevoir la meilleure assistance possible, sans faire l'objet de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la langue, l'appartenance religieuse ou politique, l'orientation sexuelle ou la classe sociale.

### Pour en savoir plus et mieux comprendre ces concepts clés, veuillez consulter :

- > **Les Directives VBG (disponibles en anglais, arabe, espagnol, français) :**  
<https://gbvguidelines.org/fr/accueil/>
- > **Le site des acteurs de lutte contre la VBG :** <http://gbvresponders.org/response/core-concepts/>
- > **Le site du Groupe de travail PSEA :** <http://www.pseataskforce.org/fr/>
- > **OMS :** [http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44779/9789242548204\\_fre.pdf?sequence=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44779/9789242548204_fre.pdf?sequence=1)

## Ressources supplémentaires incluant des outils et des activités

Nous tenons constamment à jour une liste de ressources disponibles sur notre page internet du **Guide de poche** – <https://gbvguidelines.org/fr/>. Vous voulez partager une ressource ? Envoyez un courriel à [gbv.guidelines@gmail.com](mailto:gbv.guidelines@gmail.com).

SECTEUR/THÈME	RESSOURCE	LIEN
Directives relatives à la violence basée sur le genre	Matériels de formation en anglais, arabe, espagnol et français	<a href="https://gbvguidelines.org/fr/formation/">https://gbvguidelines.org/fr/formation/</a>
Eau, Assainissement et Hygiène (EAH)	Violence, genre et kit EAH	<a href="http://violence-wash.lboro.ac.uk/">http://violence-wash.lboro.ac.uk/</a>
Sécurité alimentaire	Manuel sur la violence basée sur le genre du PAM	<a href="https://reliefweb.int/report/world/gender-based-violence-manual">https://reliefweb.int/report/world/gender-based-violence-manual</a>
Moyens de subsistance	Outils CLARA	<a href="https://www.womensrefugeecommission.org/empower/resources/1231-clara-tool">https://www.womensrefugeecommission.org/empower/resources/1231-clara-tool</a>
Hébergement	Directives sur l'hébergement et GBV <i>Constant Companion</i> du groupe sectoriel Hébergement	<a href="https://www.sheltercluster.org/gbv">https://www.sheltercluster.org/gbv</a>
Transfert monétaire	Ressource de protection et de transfert monétaire du Cash Learning Partnership (CaLP)	<a href="http://www.cashlearning.org/francais/accueil">http://www.cashlearning.org/francais/accueil</a>
Logement, terre et propriété	Obtention de logements, de terres et de biens immeubles pour les femmes auprès du Conseil norvégien pour les réfugiés	<a href="http://womenshlp.nrc.no/">http://womenshlp.nrc.no/</a>
Santé mentale et soutien psychosocial	Guide de l'OMS sur les premiers secours psychologiques	<a href="http://www.who.int/mental_health/publications/guide_field_workers/fr/">http://www.who.int/mental_health/publications/guide_field_workers/fr/</a>
	Santé mentale et réseau de soutien psychosocial	<a href="https://www.mhps.net/">https://www.mhps.net/</a>

## DOCUMENT :

# Compétences en communications axées sur le/la survivant(e)

### Langage corporel

Le langage corporel regroupe les messages que nous transmettons par l'intermédiaire de notre visage et des autres parties de notre corps. Cela inclut la façon dont on se tient face à une personne et l'endroit où l'on s'installe : en somme, l'environnement que l'on crée. En anglais, on désigne les réflexes à adopter pour améliorer son langage corporel afin de soutenir un(e) survivant(e) sous l'acronyme SOLER :

- > **Square (rester à hauteur)** : Il s'agit de s'asseoir à hauteur du/de la survivant(e), face à lui/elle.
- > **Open (garder l'espace ouvert)** : Il s'agit de ne rien disposer entre le/la survivant(e) et nous. Aucun bureau ni aucun objet. L'espace nous séparant du/de la survivant(e) doit être ouvert.
- > **Lean (se pencher)** : Il s'agit de se pencher légèrement en avant vers le/la survivant(e). Cela lui fait sentir que nous sommes intéressés par ce qu'il/elle raconte et que nous sommes disposés à rester et à écouter.
- > **Eye contact (maintenir le contact visuel)** : Il s'agit de maintenir le contact visuel avec le/la survivant(e) en permanence (sauf dans le cas où ce serait culturellement inapproprié).
- > **Relax (rester décontracté)** : Il s'agit de rester dans une position assise décontractée. Cela ne signifie pas que nous devons être avachis sur nos chaises ou paraître négligés, mais nous ne voulons pas donner une image raide et rigide. Nous voulons adopter une position confortable pour que le/la survivant(e) se sente à son tour à l'aise et détendu(e).

### Messages verbaux

Les messages verbaux constituent tout ce que nous disons et le contenu de la conversation. S'adapter au rythme du/de la survivant(e), utiliser le même langage que lui/elle et donner des explications simples sont les clés pour garantir que les survivants se sentent à l'aise et en sécurité et se confient à vous. Il est également important d'apprendre à rester silencieux et à laisser au/à la survivant(e) le temps de réfléchir et de maîtriser ses émotions, même si cela peut s'avérer difficile pour certains d'entre nous !

### Capacités d'écoute active

- > **Posez** des questions ouvertes pour comprendre véritablement ce que le/la survivant(e) pense et comment il/elle se sent.
- > **Paraphraser** et résumez (« *Voyons si j'ai bien compris ce que vous m'avez expliqué jusqu'ici* »).
- > **Reformulez** les propos et/ou exprimez les émotions (« *On dirait que vous avez eu très peur quand il s'est mis à crier et qu'il a levé le poing* »). Traduisez les pensées ou les émotions du/de la survivant(e) pour qu'il/elle puisse les considérer par effet miroir. Aidez le/la survivant(e) à y voir plus clair sur sa situation et les options qui s'offrent à lui/elle. Aidez-le/la à se fixer des objectifs.

(suite au dos de la page)

## Accepter et normaliser

- La meilleure chose que nous puissions faire consiste à accepter et à reconnaître ce que ressentent les survivants afin de normaliser leurs émotions. Par exemple, si un(e) survivant(e) commence à pleurer, nous pouvons lui dire : Vous avez parfaitement le droit d'être bouleversé(e) et triste. **Vous pouvez laisser libre cours à vos larmes ici. Je reste avec vous et nous pourrons parler quand vous serez prêt(e).**
- Dans la mesure où nous souhaitons que les survivants se sentent mieux, notre instinct peut nous pousser à leur dire de ne PAS manifester leurs émotions, ou de relativiser leur expérience, avec des remarques telles que « n'ayez pas peur », « ne pleurez pas », « ce n'est pas aussi grave que ça en a l'air » ou « tout ira bien ». Or, nous voulons faire prendre conscience aux survivants qu'ils/elles ont une **réaction normale** à un **événement anormal**. Ce n'est pas toujours évident de rester assis à côté de quelqu'un qui pleure, qui est en colère ou qui est déprimé, mais le rôle d'un aidant est bel et bien de laisser les personnes exprimer les émotions qu'elles ont besoin de libérer.
- Au lieu de dire aux survivants ce qu'ils/elles ne devraient PAS ressentir, nous devrions **accepter** leurs émotions et les normaliser.

Les aidants peuvent avoir des **paroles apaisantes** envers les survivants juste après qu'ils/elles se sont confié(e)s, ainsi que tout au long du processus d'aide, afin de favoriser leur apaisement et leur rétablissement.

- « Je vous crois. »
- « Je suis content(e) que vous m'ayez parlé. »
- « Je suis désolé(e) de ce qui vous est arrivé. »
- « Ce n'est pas de votre faute. »
- « Vous êtes courageux/-se de venir me parler. »

## Messages comportementaux

Les messages comportementaux passent par nos actions. Il est crucial d'informer et NON de conseiller.

**Conseiller** revient à donner votre avis à quelqu'un sur ce qu'il devrait faire et comment il devrait procéder. Dans les cas de VBG, conseiller ne contribue pas à aider un(e) survivant(e) puisque vous ignorez si vous prodiguez les bons conseils. En tant qu'aidant, ne conseillez jamais un survivant.

**Inform**, cela revient à donner des explications aux survivants afin qu'il/elle puisse prendre une décision éclairée sur ce qu'il/elle souhaite faire. Dans les cas de VBG, informer est utile parce que cela contribue à redonner au/à la survivant(e) les moyens de contrôler ses choix et cela montre que vous respectez ses opinions et ses jugements.

## DOCUMENT :

# Attitudes axées sur les survivants

Les survivants ne sont jamais responsables des violences qu'ils subissent. Le recours à la violence est toujours un choix opéré par les auteurs. Il s'agit là d'une conviction fondamentale pour assurer la sécurité et le rétablissement des survivants de VBG et pour éviter de nouvelles violences.

Nous nous investissons dans ce travail avec nos propres attitudes et nos propres convictions. Elles peuvent parfois porter préjudice aux survivants sans que nous nous en rendions compte. Il est important que nous le reconnaissons et que nous commençons à remettre en cause nos propres attitudes.

Dans de nombreuses communautés, la condamnation du/de la survivant(e) est une réaction courante. Nous devons activement veiller à éviter et à combattre ce genre de pratique dans notre travail avec les survivants. Les attitudes centrées sur le/la survivant(e) consistent à faire passer l'intérêt supérieur du/de la survivant(e) en premier. Il s'agit de garantir que tout le travail mis en place tient compte des souhaits et des besoins du/de la survivant(e), et non pas de notre propre opinion.

ATTITUDES ET CONVICTIONS NÉGATIVES	ATTITUDES ET CONVICTION SINCÈRES ET SOLIDAIRES
Si une femme ou une fille se comportant de façon inappropriée est violée, c'est de sa faute.	Le viol résulte du choix de l'auteur qui décide d'exercer son pouvoir de domination sur une autre personne. Cela n'est jamais la faute des survivants. Les actes de VBG sont toujours la faute de l'auteur.
Si un(e) survivant(e) ne répond pas à une question posée pendant l'entretien, il/elle invente l'incident.	Le traumatisme psychologique et physique causé peut entraîner le désarroi du/de la survivant(e) ou son incapacité à répondre aux questions relatives à l'événement.
Une femme est responsable de la violence de son mari à cause du comportement qu'elle adopte.	La violence résulte du choix de l'auteur et n'est jamais justifiée dans une relation.
Une personne qui force une autre personne à avoir des relations sexuelles ne sait tout simplement pas contrôler ses désirs sexuels.	La plupart des violeurs sont animés par le pouvoir, la colère et la domination, mais pas par le désir d'avoir des relations sexuelles. Les hommes peuvent contrôler leurs pulsions sexuelles. La plupart des viols sont planifiés — l'homme a le contrôle de la situation au moment du viol.
Les violences au sein du couple/violences domestiques sont une affaire de famille qui doit être réglée en famille.	Les violences au sein du couple/violences domestiques devraient constituer des préoccupations majeures de santé et de sécurité au sein des communautés. Elles sont considérées comme des crimes dans de nombreux pays. Des milliers de femmes meurent chaque année des violences subies au sein du couple/violences domestiques. Les survivant(e) es ont besoin du soutien de leur communauté.
La plupart des hommes ne battent leur femme que lorsqu'ils ont bu ou consommé de la drogue.	La drogue et l'alcool peuvent constituer des facteurs contribuant à la violence basée sur le genre. Néanmoins, seuls les choix de recourir à la violence, le pouvoir et la domination de l'acteur sont véritablement à l'origine de la violence basée sur le genre. Tous les hommes qui boivent ou qui consomment de la drogue ne battent pas leur femme. Les hommes qui boivent et qui consomment de la drogue décident des personnes qu'ils vont frapper, ce qui prouve qu'ils choisissent envers qui ils vont se montrer violents.

(suite au dos de la page)

ATTITUDES ET CONVICTIONS NÉGATIVES	ATTITUDES ET CONVICTION SINCÈRES ET SOLIDAIRES
Un(e) survivant(e) de violence basée sur le genre devrait toujours avertir la police et les autorités judiciaires de sa situation.	Les survivants doivent être libres de choisir qui ils/elles souhaitent informer de leur situation.
Un homme ne peut pas violer sa femme.	Les femmes doivent pouvoir dire à leur partenaire sexuel si elles veulent ou ne veulent pas avoir de rapport sexuel. De nombreux pays ont adopté des lois contre le viol conjugal. Les femmes mariées disposent du même droit à la sécurité que les femmes non mariées. La plupart des femmes qui subissent des violences au sein du couple ont fait l'expérience d'une forme de violence sexuelle au cours de leur mariage.
Il incombe aux travailleurs humanitaires de déterminer si un(e) survivant(e) dit la vérité.	Il incombe aux travailleurs humanitaires de soutenir un(e) survivant(e) et de le/la croire.
Les femmes se font violer lorsqu'elles ne sont pas habillées comme il faut ou qu'elles fréquentent les mauvais endroits.	Les violeurs ciblent leurs victimes parce qu'ils les estiment vulnérables, et non en fonction de leurs tenues vestimentaires. Personne, quel que soit son comportement, ne « mérite » d'être violée.
Les femmes mentent souvent sur le fait d'avoir été violées.	Des études internationales montrent qu'à l'instar des autres types de crimes, les fausses déclarations de viol ne constituent qu'un très faible pourcentage des cas de viol déclarés. Il en va de même pour de nombreux autres crimes graves avec violence.
Les viols n'ont lieu qu'à l'extérieur, la nuit, lorsque la victime est seule.	Les viols peuvent survenir n'importe quand et n'importe où. Beaucoup de viols ont lieu en journée et au domicile de la victime. Par exemple, les femmes et les filles handicapées peuvent être violées lorsqu'elles sont laissées seules à leur domicile. Par ailleurs, les femmes et les filles connaissent souvent leur agresseur (leur beau-père, leur oncle, etc.) Ce type de viol a souvent lieu à domicile.
Si une personne « ne lutte pas », il n'y a pas vraiment eu de viol.	Le viol peut présenter une menace pour la vie. Quoi que fasse la personne pour survivre à l'agression, il s'agit d'une réaction appropriée. Cela inclut le choix de ne pas lutter à cause de la peur.
Si un(e) survivant(e) ne présente pas de blessures physiques suite à un viol, il/elle n'a pas été violé(e).	Les survivants ne présentent pas forcément de traces physiques visibles de leur agression.
L'inceste (le viol ou l'abus sexuel perpétré par un membre de la famille) est rare.	L'inceste est courant et survient dans toutes les communautés.
Les agressions sexuelles se produisent généralement entre deux personnes qui ne se connaissent pas.	D'après les estimations, plus de 80 % des victimes de viol connaissent leurs agresseurs. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami, d'un collègue, d'un petit ami, ou de toute autre connaissance.
Les travailleuses du sexe ne peuvent pas être violées.	Les travailleuses du sexe sont encore plus exposées au risque de viol et d'autres formes de violences que les autres femmes, et en sont plus souvent victimes.
Un(e) survivant(e) ne devrait pas trop penser à la violence qu'il/elle a subie. Il/elle devrait « oublier ».	Les survivants qui ne sont pas autorisés à parler de la violence qu'ils ont subie mettent plus de temps à s'en remettre. Tous les survivants devraient disposer des mêmes opportunités de parler de leur agression à leurs proches s'ils/elles le souhaitent.

